

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

Séance ordinaire du 4 avril 2022

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 4 avril 2022 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2022-04-077 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter l'ordre du jour le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-078 **Procès-verbal de mars 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en mars 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-079 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 4 avril 2022;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 121 249,89 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Première période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2022-04-080 **Règlement 2022-456 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville**

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

Considérant que, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 mars 2022;

Considérant que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 24 mars 2022;

Considérant que, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 15 mars 2022;

Considérant que le Conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter le règlement 2022-456 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2022-456 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 4 avril 2022.

2022-04-081

École Notre-Dame-du-Sourire : fête de fin d'année

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du courriel daté du 11 mars 2022 de l'école Notre-Dame-du-Sourire demandant l'autorisation d'utiliser le parc des Loisirs et d'avoir accès à l'électricité et à l'eau dans le cadre de la fête de fin d'année qui se tiendra le mercredi 22 juin 2022;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accepter les demandes de l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

2022-04-082

École secondaire Paul-Germain-Ostiguy : vernissage photo

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre reçue en mars 2022 des élèves de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy, demandant une commandite pour le vernissage photo sous le thème *Je capture mon patrimoine local édition 2022*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-083

624 et 630, rang de la Rivière Ouest : empiètement

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par courriel le 31 mars 2022 par Me Olivier Beauregard-Paquette, notaire, concernant l'empiètement de l'entrée de l'immeuble situé au 624 et 630, rang de la Rivière Ouest;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'informer Me Olivier Beauregard-Paquette que les membres du Conseil ont pris connaissance de la situation et confirment que la Municipalité accepte et tolère ledit empiètement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-084

Association canadienne pour la santé mentale : Semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de proclamer la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et d'inviter tous les citoyens, les entreprises et les institutions à

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

#Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-085 Afeas : bannière rétractable

Considérant le tableau « Subventions et dons aux organismes – Prévisions 2022 » adopté en décembre 2021;

Considérant le coût de la bannière rétractable pour l'Afeas;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 225 \$ à l'Afeas pour l'achat de la bannière rétractable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-086 Cercle des fermières : internet

Considérant le tableau « Subventions et dons aux organismes – Prévisions 2022 » adopté en décembre 2021;

Considérant l'offre d'abonnement internet de Vidéotron pour le service au local des Fermières situé au 466, 9^e Rang;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le contrat d'une durée de trois ans à Vidéotron, pour le service internet illimité Hybride 200, pour la somme de 69,95 \$ par mois plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Fabrique (lot 6 462 428) : rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation daté du 25 mars 2022 de la firme BBD évaluateurs agréés concernant le terrain de la Fabrique (lot 6 462 428) situé dans le 9^e Rang est déposé.

2022-04-087 Calendriers universels

Considérant qu'il reste environ 25 calendriers universels reçus de la MRC du Haut-Richelieu (réf. résolution 2021-02-542);

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'offrir les calendriers universels aux citoyens de la Municipalité, et ce gratuitement, selon le principe *premier arrivé, premier servi*;
- de publier l'offre dans le prochain bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Transmission des rapports financiers : rapport d'audit

Le rapport d'audit produit par la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers est déposé.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

2022-04-088

Assurance collective : transfert d'assureur

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, pour veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toute question où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, au bénéfice de ses fonctionnaires et employés, au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;
- de payer les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;
- de respecter les termes et conditions du Programme et du Contrat;
- de maintenir la participation de la Municipalité au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;
- de maintenir les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;
- de donner le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;
- d'autoriser FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

- d'accorder à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;
- de décréter que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- de décréter que la présente résolution est immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

MMQ assurance : avenant

L'avenant concernant l'ajout d'une protection pour le réservoir de diesel situé au garage municipal est déposé.

2022-04-089

Rapiécage mécanisé 2022 : appel d'offres

Considérant que les membres du Conseil désirent que des travaux de rapiécage mécanisé soient effectués sur les rues des Érables, des Pins, des Bouleaux, Martel, de l'Orme, des Cèdres, des Millionnaires, de la Forge et des Fougères;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des documents d'appel d'offres préparés par FNX Innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser la parution et les frais de l'appel d'offres conformément aux dispositions du Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle de la Municipalité;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-090

Programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-CE

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite obtenir une aide financière pour les travaux de rapiécage mécanisé sur les rues des Érables, des Pins, des Bouleaux, Martel, de l'Orme, des Cèdres, des Millionnaires, de la Forge et des Fougères;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande d'aide financière, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

2022-04-091 **Balayage de la chaussée**

Considérant que les membres du Conseil désirent que certaines rues de la Municipalité soient balayées;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat de balayage des rues, dans la partie de la Municipalité desservie par le réseau d'aqueduc et d'égout, à Balayage Rive-Sud à un taux maximal de 107,50 \$ de l'heure plus les frais de transport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-092 **Inspecteur municipal**

Considérant que Monsieur Gilles Desjardins, inspecteur municipal, débutera une semi-retraite à l'automne 2022 et que présentement il est en arrêt de travail;

Considérant que Monsieur Desjardins a été rencontré et qu'il est d'accord pour un changement de poste au sein de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de nommer Sébastien Pothier à titre d'inspecteur municipal pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, en remplacement de Monsieur Gilles Desjardins;
- de fixer les conditions de travail selon le document « Conditions de travail – Sébastien Pothier » daté du 4 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-093 **Journalier**

Considérant que Monsieur Sébastien Pothier est nommé à titre d'inspecteur municipal en remplacement de Monsieur Gilles Desjardins;

Considérant que Monsieur Desjardins a été rencontré et qu'il est d'accord pour un changement de poste au sein de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de nommer Gilles Desjardins à titre de journalier pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville en remplacement de Monsieur Sébastien Pothier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-094 **Énergir : demande de consentement**

Considérant la demande de consentement d'Énergir pour l'installation d'une conduite CL-2400 sur le chemin Lebeau et d'une conduite de 168,3 mm sur le rang Double (Route 104);

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-095

Vidéotron : demande de consentement

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de consentement de Vidéotron pour l'installation aérienne et souterraine de câbles et d'équipements sur ou dans des structures existantes et nouvelles et la construction d'un conduit dans le rang de la Rivière Ouest et le chemin Saint-François;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-096

Réservoir : Muret

Considérant que la construction d'un muret afin d'installer de nouveaux boîtiers électriques au réservoir est nécessaire;

Considérant que les travaux peuvent s'effectuer en régie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'effectuer les travaux de construction du muret en régie, pour un montant maximal de 680 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-097

Réservoir : toiture

Considérant que la toiture du réservoir doit être refaite;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat de réfection de la toiture du réservoir (revêtement métallique) à FYM construction inc., selon les termes de la soumission datée du 29 mars 2022, pour un montant de 7 639 \$ plus taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1188, rang de la Rivière Est : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un appentis à l'un des bâtiments accessoires portant à 385,99 mètres carrés la superficie totale des 3 bâtiments accessoires pour la propriété située au 1188, rang de la Rivière Est est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

2022-04-098

1188, rang de la Rivière Est : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un appentis à l'un des bâtiments accessoires portant à 385,99 mètres carrés la superficie totale des 3 bâtiments accessoires pour la propriété située au 1188, rang de la Rivière Est;

Considérant que la superficie actuelle des 3 bâtiments accessoires est de 355,99 mètres carrés et que le règlement de zonage permet une superficie maximale de 185 mètres carrés pour l'ensemble des bâtiments accessoires par terrain;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone agricole (A-7), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2022-03-143);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-099

Rang Double (lot 4 390 225) : demande d'autorisation à la CPTAQ

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 4 390 225, d'une superficie approximative de 52,08 ha, pour l'immeuble situé dans le rang Double;

Considérant que le lot visé est situé dans la zone agricole (A-4), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2022-03-144);

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'aviser la CPTAQ :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
 - que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de mars 2022 est déposé au Conseil.

2022-04-100

Fête nationale : programmation et dépenses

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation des activités pour la Fête nationale prévue au vendredi 24 juin prochain;

Considérant le budget proposé pour réaliser ces activités;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver la programmation des activités et d'autoriser une dépense maximale de 14 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-101 **Fête nationale : demande d'aide financière**

Considérant que les membres du Conseil désirent que des activités soient organisées dans la Municipalité dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2022;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande au Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents concernant ladite demande, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-04-102 **Baseball Brome-Missisquoi**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la programmation 2022 de la ligue Baseball Brome-Missisquoi s'adressant aux enfants de 3 à 17 ans;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la ligue Baseball Brome-Missisquoi à utiliser gratuitement le terrain de balle de la Municipalité lorsque le terrain sera disponible et non réservé par les citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2022-04-103 **Levée de la séance**

Madame la conseillère Annie Soutière propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 AVRIL 2022**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire